

Organisation régionale européenne de la FDI  
Rapport national

**Rapport de la France  
pour l'année 2022**

**\* Association dentaire française (ADF) \***  
Séance plénière de l'ORE à Istanbul – Avril 2023

## **Changements au sein de l'association et dans son organisation**

L'ADF a renouvelé le 8 avril 2022 ses instances statutaires :

- Julien Laupie et Doniphan Hammer sont élus Secrétaires généraux
- Sophie Dartevelle, Trésorier général

L'ensemble des commissions de travail ont été aussi renouvelées.

L'ADF accueille une nouvelle société scientifique : la Société française d'odontologie pédiatrique.

L'ADF fédère désormais 25 associations et organismes nationaux appartenant à l'univers de l'odontologie. Sur les 40 000 chirurgiens-dentistes français, environ 30 000 sont adhérents de l'ADF, via leur rattachement à l'un des organismes de l'ADF.

## **Tendances et développements**

### Politique professionnelle

#### Convention

Signée en 2018, la convention est entrée en 2022 dans sa 4<sup>e</sup> phase d'application du « rééquilibrage soins-prothèses » :

- Mise en place de la 3<sup>e</sup> partie du reste à charge (RAC) modéré avec la mise en place de plafonds sur la prothèse amovible sur châssis métallique et les réparations associées.
- 4<sup>e</sup> étape de revalorisation des soins conservateurs (restaurations).
- Augmentation de la base de remboursement de la couronne dento-portée du panier libre qui passe à son tour à 120 €.

#### Centres Dentaires

Depuis de nombreuses années, il existe une prolifération anarchique des centres dentaires essentiellement low-cost qui ont conduit à plusieurs scandales sanitaires.

La profession a largement alerté les pouvoirs publics et une proposition de loi relative à l'encadrement des centres de santé a été déposée à l'Assemblée nationale avec comme objet :

- le retour de l'agrément du directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) qui vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre concerné ;
- la nomination d'un chirurgien-dentiste référent au sein des centres qui a pour rôle de contrôler les décisions des gestionnaires et d'informer les ARS, sans délai, en cas de manquements ;
- la transmission au conseil départemental de l'Ordre des copies des diplômes et contrats de travail des chirurgiens-dentistes travaillant dans les centres ;
- la possibilité pour les directeurs des ARS de refuser le récépissé d'engagement de conformité relatif à l'ouverture d'un nouveau centre lorsque le même organisme gestionnaire a déjà fait l'objet d'une suspension totale ou partielle.

## Équipe dentaire

### Assistante dentaire de Niveau 2

Une proposition de loi déposée fin 2022 permettra après plus de 10 ans de statu quo une avancée sur ce dossier. L'ensemble des compétences, les parcours de formation et d'évaluation seront définis à partir de 2023. La création du métier d'assistant dentaire de niveau 2 (ADQ2) est portée par l'ensemble de la profession (ADF – Syndicat – Ordre)

### Protection sociale des salariés

Le contrat « maintien de salaire IDL-IDR » (Indemnité de licenciement – Indemnité de départ à la retraite) mensualise le risque de départ du salarié et vise à obtenir le remboursement au praticien de tout ou partie des indemnités versées à ses salariés en cas de maladie, licenciement ou départ en retraite. Ce contrat a été créé par la branche professionnelle des cabinets dentaires et reste assez unique. Or les comptes se dégradant sérieusement depuis la pandémie COVID 19, la cotisation payée uniquement par les chirurgiens-dentistes a dû être augmentée et représente 2,67 % de la masse salariale afin de garantir le paiement des dossiers en cours et recréer un fonds de roulement sécurisé.

## Éducation – Formation

### Certification périodique

2022 a été une année d'organisation pour la mise en place de la certification périodique avec l'ensemble des acteurs de la profession. Pour rappel, l'ordonnance du 19 juillet 2021 a fixé l'obligation de certification périodique pour l'ensemble des professions de santé à ordre ; celle-ci est effective à compter du 01/01/23 même si

elle prévoit un déploiement progressif. Sa périodicité est de 6 ans, sauf pour les professionnels déjà en exercice au 01/01/2023 qui devront être en conformité au plus tard le 01/01/2029.

Les actions réalisées au titre du Développement Professionnel Continu (déjà obligatoire par période triennale), de la formation continue et de l'accréditation seront prises en compte pour actualiser les connaissances et renforcer les pratiques professionnelles et leur qualité.

Certains autres modules obligatoires auront pour but d'améliorer la relation avec les patients et le suivi de la propre santé personnelle du professionnel.

C'est le Conseil national professionnel (CNP) qui a en charge d'établir les référentiels des parcours de formation dans le cadre ainsi défini, avec un programme minimal d'actions à réaliser par chaque professionnel.

L'agence du numérique en santé assure la conception d'une plateforme numérique où chaque professionnel retracera dans un compte individuel les différentes actions réalisées.

Ce sont les ordres professionnels compétents qui contrôlent le respect de cette obligation de certification périodique ; en cas de manquement, la liste des sanctions disciplinaires pourra être prononcée de façon graduelle : avertissement, blâme, interdiction temporaire ou définitive d'exercer.

## **Informations relatives à la journée mondiale de la santé bucco-dentaire**

L'Union française pour la Santé bucco-dentaire (UFSBD) a conçu et diffusé un plaidoyer politique visant à positionner le dentifrice comme un produit de santé dans la droite ligne de l'OMS avec sa liste des Produits essentiels de santé.

Mais l'UFSBD est allée bien au-delà en accompagnant cette prise de conscience des décideurs, avec des propositions de mesures de santé publique ou fiscales majeures telles que la réactualisation des recommandations sur le dosage du fluor, l'importance de passer le dentifrice sur une TVA à 5.5 % à l'image des produits de première nécessité et enfin, une proposition de remboursement pour des cibles vulnérables ou à haut risque carieux.

Ce plaidoyer a été diffusé aux acteurs politiques (sénateurs, députés...), professionnels, à la presse et sur les réseaux sociaux. Cette communication a été bénéfique car l'Élysée a rédigé une note en ce sens.

Une autre campagne a été réalisée, celle-ci visant le grand public, illustrant les recommandations en fluor et techniques de brossage en fonction de l'âge au travers d'une famille de tigres.

Ces messages ont eu une bonne diffusion sur les réseaux sociaux avec notamment des reposts par de nombreux influenceurs.

Enfin, au travers du lancement du site [www.maBouchemaSante.fr](http://www.maBouchemaSante.fr), l'UFSBD propose le 1<sup>er</sup> site internet grand public 100 % dédié à la santé bucco-dentaire et à ses interactions au cœur de la santé, et explique simplement les liens entre la bouche et le reste du corps grâce à la qualité de ses **informations fiables, validées et clarifiées, 100 % rédigées par des chirurgiens-dentistes**. Que ce soit au travers de fiches pratiques, de vidéos, de quiz ou de podcasts, ... la santé bucco-dentaire trouve enfin une vitrine à la hauteur des enjeux de santé.

## Autres informations : L' ADF

- **Le Congrès de l'ADF**

L'édition 2022 du congrès de l'ADF s'est tenue du mardi 22 novembre au samedi 26 novembre 2022 au Palais des Congrès de Paris, Porte Maillot.

Sur 5 jours, 28 104 participants sont venus au Congrès dont 5 737 congressistes apprenants, soit 20,4% des visiteurs. Une grande majorité de praticiens en exercice (13 976) avec un nombre croissant d'assistant(e)s dentaires. Le nombre de participants étrangers a lui aussi augmenté de près de 3 points, passant de 10.7% à 13.56%, grâce à la mise en place de partenariats ou coopérations avec le Liban, Dubaï, le Canada... C'est dans cette optique que le Congrès de l'ADF continuera à recevoir des conférenciers de différents pays pour toujours développer sa dimension internationale.

Ce rendez-vous annuel de la profession est décidément, comme cela a été confirmé par l'édition 2022, le 1<sup>er</sup> congrès dentaire européen, proposant sur un même lieu une exposition rassemblant 350 exposants présents sur 12 400 m<sup>2</sup> de stands et des sessions de formation continue animées par des conférenciers de renommée internationale. Ce sont ainsi plus de 400 conférenciers qui présentent chaque année une centaine de séances.

Ce Congrès a reçu la visite du Ministre de la Santé et de la Prévention, mais a également permis d'interpeller la profession sur deux sujets d'importance et d'actualité. En premier lieu par la création d'un *escape game* pédagogique sur le très sérieux sujet de l'antibiorésistance. Celui-ci a remporté un franc succès, salué par la Mission interministérielle « Prévention des infections et de l'antibiorésistance » ; et aussi par l'organisation d'un dépistage du diabète sur un stand dédié, pour permettre à tous nos professionnels de faire un point sur leur santé.

**À vos agendas ! Le prochain Congrès de l'ADF se tiendra du mardi 28 novembre au samedi 02 décembre 2023.**

- **Formation**

L'ADF, avec sa structure de formation ADFDPC-Formation, propose plusieurs formations en ligne, qui permettent de contribuer à valider l'obligation triennale de développement professionnel continu (DPC) du praticien.

- **Communication**

L'ADF, dans le cadre de sa mission d'accompagnement et de formation, a mis en ligne 4 numéro de Tooth, sa revue numérique et gratuite :

- Assistante Dentaire, la montée en compétences
- Le combat du Cobalt
- La cybersécurité
- L'antibiorésistance

À découvrir ici : <https://adf.asso.fr/tooth>

- **Cobalt**

Sous l'égide de l'ADF, l'ensemble des représentants de la filière dentaire – le Conseil national de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, les différents syndicats, les représentants des industriels et de l'Union nationale patronale des prothésistes dentaires – se sont réunis face aux conséquences des changements récents à la réglementation européenne concernant le Cobalt et son utilisation dans de nombreux dispositifs médicaux, notamment en odontologie.

Les limitations éventuelles, actuellement en discussion, de l'utilisation de ce métal sous forme d'alliage dans de nombreux dispositifs médicaux auraient de lourdes conséquences sur l'accès aux soins, notamment aux soins bucco-dentaires.

Un courrier commun a été rédigé appelant collectivement et solennellement le Ministre des Solidarités et de la Santé à prendre en considération les inquiétudes de la filière dentaire et à mettre en place un dialogue concret entre ses représentants et ceux du ministère pour réfléchir aux impacts de telles limitations et aux alternatives possibles.

Cette action est en synergie avec celle portée par les CDF le syndicat Les chirurgiens-dentistes de France (Les CDF) au sein du Conseil des dentistes européens (CED).

- **Lutte contre l'antibiorésistance**

Le développement de la résistance aux antibiotiques est un problème majeur de santé publique et, la France étant le 3<sup>e</sup> plus gros consommateur d'antibiotiques en Europe, il est indispensable de sensibiliser la profession dentaire à de meilleures pratiques de prescription.

L'ADF a élaboré différents outils pratiques destinés aux chirurgiens-dentistes pour les sensibiliser sur l'importance d'une juste prescription des antibiotiques, les aider à adopter les bons usages, et ainsi éviter des prescriptions inutiles ou inefficaces.

- un guide pratique en ligne sur les règles de prescription des antibiotiques en odontologie.
- un *escape game* de 3 minutes pour tester ses connaissances et déjouer les pièges sur les prescriptions antibiotiques.
- un dossier complet de la revue Tooth.
- une affiche pour informer les patients.
- une formation en ligne sur la lutte contre l'antibiorésistance, proposée depuis 2020 « *Savoir prescrire pour limiter l'antibiorésistance* »

### **Points dont nous aimerions discuter**

- Actions menées dans l'écoresponsabilité